

Ville de Pontivy

Commission urbanisme, développement durable, déplacements et habitat

Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2018

C28-2018-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal
M. Paul LE GUERNIC, conseiller municipal (par visio-conférence)
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENTE

Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Patrick LE HENANFF, directeur général des services
M. Julien MIGNOT, directeur général adjoint et directeur des services techniques
M. Gaël CADORET, responsable agenda 21, chef du service administratif du CTM

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Acquisition du parc de Kerduchat, propriété du Centre Hospitalier du Centre Bretagne
- Concours des maisons fleuries

DOCUMENT ANNEXÉ

- Synthèse pré-étude schéma des liaisons douces

I – Dossier photovoltaïque ancienne décharge de Guernal :

Le lieu du projet est celui de l'ancienne décharge de Guernal : 39 132 m² appartenant à Pontivy et 10 000 m² environ appartenant à Pontivy Communauté.

Deux hypothèses de gestion ont été étudiées :

- Entreprise privée : JP Energie Environnement avec un bail emphytéotique sur 25 ans
- Société par actions simplifiées : SEM Energies 56/Pontivy/Pontivy Communauté

Les éléments d'analyse financière présentés de manière synthétique ressortent comme suit :

JP Energie Environnement

- Projet sur seul terrain de Pontivy
- Investissements de la société
- Rémunération de la Ville = 150€ HT/an/ha occupé pendant la phase chantier
 - = 1 500€ HT/an/ha pour l'exploitation , soit 6 000€ HT/an
 - = 120 000€ HT sur 20 ans et 180 000€ HT sur 30 ans.

SAS Pontivy Energies 56

- Projet incluant les zones humides des terrains de Pontivy Communauté
- Participation au capital : SAS = 225 000€ (51%) et Pontivy et Pontivy Communauté = 215 000€ (49%)
- Répartition du capital Pontivy et Pontivy Communauté = 80%/20% = 172 000€/43 000€
- Rémunérations des actionnaires sous forme de dividendes
- Résultat annuel net moyen attendu sur 20 ans = 45 500€ à 52 000€ suivant la surface considérée
- Résultat annuel net moyen attendu sur 30 ans = 58 500€ à 66 780€ suivant la surface considérée

Calculs de rentabilité

Hypothèse 1 : pour seul terrain de Pontivy sur 20 ans

= 45 500€ de dividendes x 20 ans – 172 000€ apport en K = 738 000€ de résultat net
 = à partir de la 5^{ème} année, la rentabilité est meilleure que la solution proposée par JP Energie Environnement

Hypothèse 2 : pour seul terrain de Pontivy sur 30 ans

= 58 500€ de dividendes x 30 ans – 172 000€ apport en K = 1 583 000€ de résultat net
 = à partir de la 4^{ème} année, la rentabilité est meilleure que la solution proposée par JP Energie Environnement

La commission souhaite que *Morbihan Energies* vienne à une prochaine commission pour exposer le projet de manière plus précise sur les modalités de gestion pour une appréhension globale des tenants et aboutissants, notamment pour clarifier les informations quant au coût des investissements initiaux, des charges de renouvellement du parc...

Le calendrier opérationnel dans l'hypothèse de la création d'une centrale photovoltaïque dans le cadre d'une SAS serait le suivant :

- pour l'année 2019 : étude faunistique et floristique et création des statuts de la SAS
- pour l'année 2020 : inscription des crédits de participation au capital au budget primitif 2020

II – Etude schéma des liaisons douces :

Une pré-étude a été réalisée en interne (synthèse en pièce jointe).

Il est proposé de poursuivre par une étude pour établir un plan de circulation, mobilité et stationnement, étude à confier à un prestataire.

L'objectif sera de favoriser un maillage optimum du territoire à l'échelle globale de la ville, d'améliorer le cadre de vie et les usages, d'accompagner l'urbanisation de la ville,

de favoriser l'apaisement des circulations en centre ville, d'optimiser et redéfinir l'offre de stationnement.

Il sera demandé des propositions de hiérarchisation des axes de circulation à la suite d'études des trafics, des descriptifs techniques des travaux à entreprendre et un chiffrage sommaire de leur coût, ainsi que des fiches actions hiérarchisées et phasées suivant différents scénarii.

III – Acquisition du parc de Kerduchat propriété du Centre Hospitalier du Centre Bretagne :

Il s'agit d'acquérir cinq hectares et demi environ de terrain, propriété du CHSB, loués jusqu'à présent par l'EPSMS Ar Ster à titre gratuit. Ces terrains seront acquis à l'euro symbolique par la ville dans la perspective des aménagements à penser dans le cadre du projet du poumon vert.

IV – Questions diverses :

- Information :

Le nouvel EHPAD pourrait être construit sur des terrains situés à proximité du manoir de Kergrésil en zone pavillonnaire, sur les parcelles BT 53 et 57, avec une surface globale disponible de 3 hectares. L'estimation de France Domaine a été faite sur la base de 10€ le m².

- Label « ville fleurie » :

La commission d'évaluation est passée. Elle conforte Pontivy dans sa troisième fleur et propose à la ville de postuler à la 4ème fleur, dès 2019.

- Label « ville nature » :

Le label « Ville Nature » a pour objectif de valoriser la politique et les actions menées en faveur de la biodiversité. Il est symbolisé par l'attribution de une à cinq libellules. Faisant suite à sa deuxième candidature, la ville de Pontivy est confortée dans son obtention du label de 2 libellules. Ce label est mis en avant dans différents dossiers.

- Gare de Ker Anna :

La maison a été mise en vente. Aucun acheteur ne s'est signalé. L'AHB a revu son projet afin de préserver le bâtiment historique.

- Concours des maisons fleuries

24 participants cette année.
Projet de délibération.

- 1 enfant 1 arbre

La ville propose la plantation d'un arbre aux familles de nouveaux nés dans l'année. Sur les 137 naissances de novembre 2017 à novembre 2018, 40 familles ont donné une réponse positive, pour : 21 plantations sur le domaine public quartier du Resto (essence chêne d'Amérique) ; 19 plantations sur le domaine privé (essence : pommier).

La cérémonie aura lieu le samedi 24 novembre 2018, à 10 heures.

Nombre d'arbres plantés de 1992 à 2018 :

Domaine public : 674

Domaine privé : 566

Total : 1240

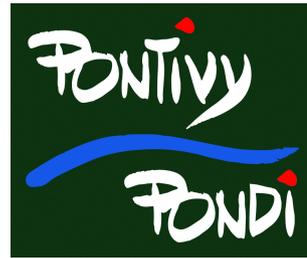


Schéma Directeur des Liaisons Douces

I. Le diagnostic du territoire

L'organisation du territoire

- 25 km² répartis en 9 quartiers,
- 2 cours d'eau,
- un réseau routier communal d'un peu plus de 88 km,
- une rocade traversante nord – sud à l'est de Pontivy et une autre est – ouest au nord de la ville,
- un tissu urbain dense, principalement rive gauche,
- plusieurs zones d'activités et industrielles, la plus grosse est localisée au sud de Pontivy,
- un concentration de points d'intérêt au centre, mais certains pôles majeurs relativement excentrés,
- une topographie typique d'une vallée hydraulique avec une déclivité plus prononcée rive droite.

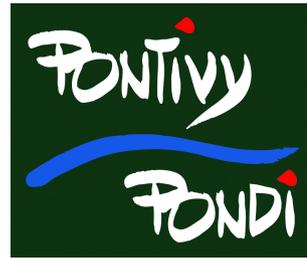


Schéma Directeur des Liaisons Douces

I. Le diagnostic du territoire

Un réseau cyclable peu cohérent et disparate

On recense 3 km de voies équipées de bandes cyclables dont 1 km à double sens, 2 km de pistes cyclables (dont 1 km à double sens), 3,5 km de voies sont en zone 30 dont 1 km à double sens cyclable et enfin 0,4 km sont des aires piétonnes. Un peu plus de 10 % du réseau est cyclable et sécurisé. À cela il faut rajouter 10,4 km de halage.

Un ressenti de la part des cyclistes plutôt négatif

Globalement les usagers considèrent ne pas être en sécurité, qu'il n'y a pas de continuité, que la dénivellation est un frein, qu'il manque du jalonnement ou encore que l'offre de stationnement vélo est sous développée.

Un réseau piéton en amélioration continue

Même si il reste beaucoup de chose à faire, le réseau piéton de Pontivy est en constante amélioration. De nombreux aménagements ont été réalisés depuis la loi Handicap de 2005 et l'établissement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Cependant, plusieurs secteurs et notamment le centre ville souffrent d'aménagements anciens en incohérence avec la réglementation et la nouvelle démarche du Code de la rue.

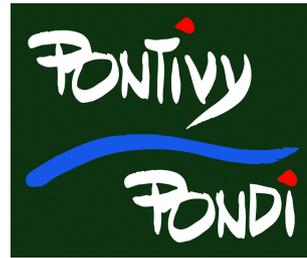


Schéma Directeur des Liaisons Douces

I. Le diagnostic du territoire

Des règles de circulation existantes non adaptées aux modes de déplacements doux

Les règles appliquées sont encore trop faites pour la voiture.

Au travers du nouveau Code de la Route et du PAMA, un certain nombre d'outils existent pour faire cohabiter les différents modes de déplacement.

Les chemins de halage présentent un atout majeur

Le potentiel des halages n'est plus à démontrer. Ce sont des axes à privilégier et à améliorer tant en confort qu'en jalonnement.

La découverte du patrimoine par les chemins touristiques

Il existe plusieurs circuits reconnus dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) à l'échelle du territoire de Pontivy Communauté dont 4 sur la commune.

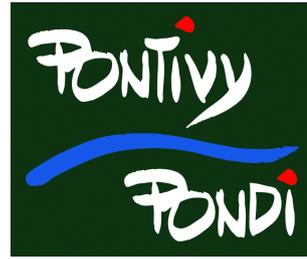


Schéma Directeur des Liaisons Douces

II. Les pistes d'actions

Des pistes d'actions pour améliorer les modes de déplacements doux

- Connecter les itinéraires existants,
- améliorer la qualité des itinéraires,
- développer les zones de rencontre,
- développer les zones 30 et de fait instaurer le double sens cyclable,
- améliorer le jalonnement piétons et vélos,
- améliorer l'offre de stationnement pour les vélos,
- améliorer et développer les actions de communication.

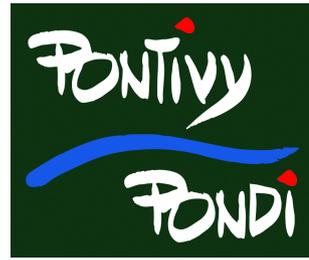


Schéma Directeur des Liaisons Douces

II. Les pistes d'actions

De la globalité à la priorité

L'élaboration du schéma directeur tiendra compte de l'ensemble du territoire de Pontivy. En intégrant Pontivy Communauté dans la démarche du SDLD, nous assurerons la connexion avec le territoire de la communauté de communes.

Un modèle de hiérarchisation du réseau routier a déjà été entrepris et demande à être mis en cohérence avec le PDUP.

Les pôles d'intérêt sont identifiés.

Des aménagements futurs de grande ampleur sont engagés : bourg de Stival, Pôle d'Echange Multimodal, réhabilitation du site de l'ancien hôpital, aménagement de la rue Nationale, etc. Ces projets prennent en considération la problématique des liaisons douces.

Il conviendra de définir les acteurs du SDLD puis de planifier et de prioriser les actions.

Dans le cadre de l'action « cœur de ville » une étude à large spectre est à lancer. Elle intégrera notamment le SLDL mais aussi le plan de circulation et de stationnement de la ville.